



Je ne veux plus la garde de nos enfants

Par **Hersende**, le **19/10/2014** à **21:00**

Bonjour. Mon mari m'a abandonnée brutalement avec nos deux enfants adolescents (10 et 14 ans) après 30 ans de mariage pour une très jeune femme (trahison, mensonges, etc..) Le jugement (ONC) vient d'être rendu, j'ai la garde des enfants et lui un DVH classique. Le problème est que physiquement (j'ai des problèmes de santé à 55 ans), moralement et matériellement je ne peux plus m'occuper de mes trésors, que j'adore mais qui auraient une vie meilleure avec leur père. Ce dernier gagne énormément d'argent (chef d'entreprise) mais grâce à un changement de structure juridique de sa société il a diminué fortement ses revenus (fictivement) et le JAF s'est basé là-dessus pour m'accorder une pension ridicule qui ne me permet pas de faire vivre correctement nos enfants. Avec déchirement, je préfère savoir leur avenir assuré avec leur père que vivre une galère quotidienne avec moi comme cela se passe depuis un an (plus de vacances, de voyages, de loisirs, de restaurants, de cours de musique, etc.).

Merci de me dire comment faire d'urgence pour renoncer à mon droit de garde sachant qu'il y a un délai de 15 jours entre l'ONC (datant du 13/10/14) et l'appel.

Par **Me Baptiste Nicaud**, le **20/10/2014** à **01:35**

L'ordonnance de non conciliation est une mesure provisoire et la question de la garde des enfants pourra être revue lors du jugement de divorce.

S'agissant d'une mesure provisoire, le juge peut revenir dessus en cours d'instance en divorce à la demande d'un des époux. Votre avocat doit pouvoir vous indiquer ces points pour effectuer une telle demande.

Cordialement,